

LA FABRIQUE DU PAYSAGE DU GRAND PARIS : ENTRE CONSTRUCTION ET PERCEPTION

ACTES DU SÉMINAIRE ENS-INSTITUT PARIS REGION
DU 29 MARS 2019 SUR LES QUESTIONS URBAINES



OCTOBRE 2019

30.18.06



institutparisregion.fr



PSL 
RESEARCH UNIVERSITY PARIS

L'INSTITUT
PARIS
REGION

LA FABRIQUE DU PAYSAGE DU GRAND PARIS : ENTRE CONSTRUCTION ET CONCEPTION

ACTES DU SÉMINAIRE ENS-INSTITUT PARIS REGION
DU 29 MARS 2019 SUR LES QUESTIONS URBAINES

Octobre 2019

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Actes du séminaire : Abd-El-Rahim Checkroun, Guillaume Frecaut, Hélène Millet, ENS et Pierre-Marie Tricaud, L'Institut Paris Region

Coordonnés par Brigitte Guigou, L'Institut Paris Region et Emmanuèle Cunningham-Sabot, ENS

N° d'ordonnancement : 30.18.06

Crédit photo de couverture : ©Agence Laverne Paysagistes

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU idF / année

L'ENS (École normale supérieure, département de Géographie) et l'Institut Paris Region organisent depuis 2014 un cycle de séminaires sur les questions urbaines. Ouverts à un public d'étudiants et de professionnels, ces séminaires ont pour objectif de croiser et de confronter les points de vue des chercheurs, professionnels, élus et représentants de la société civile sur des thématiques à enjeux pour la Région. Mieux comprendre les questions urbaines et identifier des pistes pour l'action, telles sont les orientations de ces séminaires ENS - Institut, proposés alternativement dans les locaux de l'un et de l'autre.

En 2018/2019, le thème du cycle est « Grand Paris : constructions, identités et modes de vie ». Le deuxième séminaire de ce cycle, qui a eu lieu le 29 mars 2019, s'intitulait « La fabrique du paysage du Grand Paris : entre construction et perception ».

Quel en était le sujet ? Quels en étaient les objectifs ?

Les paysages participent à l'identité, la qualité et la perception d'un territoire. Qu'en est-il dans le Grand Paris, dont les paysages – coteaux, forêts, belvédères, voirie, bâti, composition urbaine – sont pluriels, et trop souvent fragmentés, peu lisibles, peu valorisés ou banalisés ? Ce séminaire a traité de l'aménagement par les paysages du Grand Paris, entendu comme territoire allant du centre dense à la ceinture verte. En s'appuyant sur les acquis de recherches et études récentes et les témoignages de ceux qui participent à la construction des paysages du Grand Paris, nous nous sommes interrogés sur les éléments structurants, les principales évolutions et les grands enjeux de ces paysages. Comment la géographie, l'histoire et l'aménagement les ont-ils façonnés et comment sont-ils perçus aujourd'hui ? Au-delà du diagnostic, quelles démarches mettre en œuvre, et à quelle échelle, pour mieux valoriser, protéger, contrer la banalisation, révéler les potentialités des lieux, mieux mailler et relier ces paysages ?

L'organisation de ce séminaire a été coordonnée par Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, professeure au département de géographie de l'ENS, et par Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation et partenariat-recherche à l'Institut, et s'est appuyée sur Abd-El-Rahim CHEKROUN, Guillaume FRECAUT, Hélène MILET, élèves du département de Géographie de l'ENS et Pierre-Marie TRICAUD, paysagiste urbaniste à l'Institut.

Le séminaire a rassemblé près de soixante-dix participants d'horizons divers.

Le programme et les actes des séminaires sont consultables en ligne sur le site de l'Institut :

<https://www.institutparisregion.fr/gouvernance/metropole-du-grand-paris/la-fabrique-du-paysage-du-grand-paris-entre-construction-et-perception.html>

SOMMAIRE

OUVERTURE

Fouad AWADA <i>Directeur général de L'Institut Paris Region</i>	7
--	---

Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT <i>Professeure de Géographie à l'ENS</i>	7
--	---

INTERVENTIONS

Le paysage, comme milieu de vie

Pierre DONADIEU <i>Agronome, écologue et géographe, professeur émérite à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles</i>	8
---	---

La fabrique des paysages du Grand Paris

Pierre-Marie TRICAUD <i>Paysagiste urbaniste à l'Institut</i>	11
--	----

Inventons la Métropole du Grand Paris : un projet paysager ?

Abd-El-Rahim CHEKROUN, Guillaume FRECAUT, Hélène MILET <i>Elèves du département de Géographie de l'ENS</i>	14
---	----

TABLE RONDE

Le Val de Marne, partie prenante du paysage francilien depuis 1976

Gaëlle LAOUENAN <i>Directrice des espaces verts et du paysage, Conseil départemental du Val-de-Marne</i>	16
---	----

Contre l'esthétisation du paysage, le projet collectif

Thierry LAVERNE <i>Architecte, paysagiste urbaniste, fondateur de l'Agence Laverne</i>	17
---	----

Politique de l'insertion et politique environnementale et écologique, un duo gagnant

Yann FRADIN <i>Directeur Général d'Espaces, association d'insertion par l'écologie urbaine</i>	18
---	----

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES AVEC LA SALLE	21
--	----

BIBLIOGRAPHIE	22
----------------------------	----

SITOGRAFIE	23
-------------------------	----

OUVERTURE

Fouad AWADA

Directeur général de l'Institut Paris Region

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Institut pour ce nouveau séminaire sur la fabrique du paysage dans le Grand Paris. Le paysage étant un élément fort de l'identité et de la qualité de vie d'un territoire et de ses habitants. Il s'inscrit dans la thématique choisie par l'ENS et l'Institut en 2018-2019 intitulée « Grand Paris : constructions, identités et modes de vie ». Les paysages sont une forme particulière du patrimoine. D'ailleurs les similitudes d'approches sont nombreuses puisque les paysages ont une histoire en perpétuelle modification du fait de l'action humaine. De même, le paysage a une valeur, comme le patrimoine. Les questions posées cet après-midi porteront notamment sur la façon dont le paysage du Grand Paris s'est constitué au fil du temps, sur la façon dont il pourrait devenir une composante de l'identité du Grand Paris et sur la manière dont des acteurs, à différentes échelles, y contribuent aujourd'hui. Nous faisons le constat, à l'Institut et dans ce séminaire, d'un décalage entre le paysage bâti par des générations d'urbanistes jusqu'au XIX^e siècle dans Paris et le paysage constitué durant la 1^{er} moitié du XX^e siècle dans les banlieues. Puis est venu le temps des grandes réparations à partir des années 1960-70. Après quelques décennies d'interventions réparatrices, pas toujours heureuses, comment faire de cette évolution une opportunité pour construire des paysages de plus grande qualité ?

Pour discuter de cela, nous vous accueillons à l'Institut qui a une tradition en matière de réflexion sur le paysage. C'est ici qu'en réaction, probablement, aux grands ensembles que Gérard Hanning avait commencé à travailler sur la composition urbaine, sur la trame foncière et de la nécessité de la respecter dans les années 1960-70. Ces travaux ont été relayés par les approches de Raymond Delavigne et d'autres. Aujourd'hui, ces travaux se poursuivent, d'une manière différente, Pierre-Marie Tricaud, paysagiste, y reviendra. L'Institut est aussi un lieu de publications sur le paysage. Notre dernier travail a été de contribuer à l'ouvrage sur les jardins d'Alphand et sur différentes questions paysagères. Nous sommes également engagés dans la préservation de grands paysages dans le monde. Sollicité par la Région, l'Institut travaille sur le classement au patrimoine mondial de l'Unesco de ville haute de Tananarive.

Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT

Professeure de géographie et d'aménagement à l'ENS

En introduction du séminaire précédent, j'avais parlé d'un livre de Perrine Michon au sujet du périurbain, les *Bien-communs, un modèle alternatif pour habiter nos territoires*. Cette figure des bien-communs est un paradigme émergent dans le champ des sciences sociales, à la fois catégorie de pensée et catégorie d'action. Le Grand Paris, dont la gouvernance se cherche encore, pourrait être considéré, si l'on prend le point de vue de certains Grand-Parisiens, comme un bien commun. En préparant cette séance avec Brigitte Guigou et Pierre-Marie Tricaud et en lisant les travaux de Pierre Donadieu qui utilise explicitement cette notion, je suis de plus en plus convaincue que l'objet « paysage » se fonde dans la définition de ce qu'est un bien commun.

L'objet de ce séminaire est de réfléchir sur la perception des paysages du Grand Paris, réflexion à laquelle a largement participé l'Institut. La première partie se structurera autour de trois interventions. Nous avons choisi dans un premier temps de donner la parole à Pierre Donadieu qui s'intéressera à la manière dont le paysage a été envisagé à travers l'histoire et à ce qu'il peut incarner pour le Grand Paris. Pierre-Marie Tricaud nous parlera, ensuite, de la fabrique des paysages du Grand Paris. Enfin trois élèves de l'ENS, Abd-El-Rahim Chekroun, Guillaume Frécaut et Hélène Milet, proposeront une analyse critique de la prise en compte du paysage dans l'appel à manifestation d'intérêt « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Dans un deuxième temps, une table ronde visera à explorer la question suivante : comment mieux valoriser et révéler les potentialités de ce paysage du Grand Paris ?

INTERVENTIONS

LE PAYSAGE, COMME MILIEU DE VIE

Pierre DONADIEU

Agronome, écologue et géographe. Il est professeur émérite à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

Tout au long de ma carrière, j'ai entendu parler de paysage comme une incantation. Aujourd'hui cette incantation est devenue une méthode de travail pour fabriquer des identités et des singularités à des échelles d'espace et de temps extrêmement variables. Cette méthode est une condition pour prendre soin du territoire, de la manière la plus globale, la plus sociale, la plus environnementale, mais aussi la plus politique possible. Dans le cas du Grand Paris, je vais distinguer deux types de paysages :

- d'une part, le paysage des autorités du Grand Paris dont l'élaboration est le fait des gouvernances, par exemple pour les gares futures du Grand Paris Express ;
- d'autre part les paysage des habitants du Grand Paris, ceux qui sont perçus, ressentis et vécus et pour lesquels la convergence avec le paysage du Grand Paris n'est pas absolument évidente.

L'enjeu réside essentiellement dans cette confrontation ou dans cette réunion entre ces deux types de paysages avec tout ce que cela implique de conflits et/ou d'accords.

J'aimerais dans un premier temps rendre compte à travers l'Histoire de la manière dont le paysage a été mobilisé selon deux paradigmes différents : celui du paysage comme arts et celui du paysage comme sciences.

Il existe désormais une définition du paysage sur laquelle tout le monde s'accorde. Il s'agit de la définition de la Convention européenne du paysage de Florence, signée en 2000 et validée par la France en 2006. Il importe de la retenir car elle place la société et les habitants du territoire au centre. Le paysage y est défini comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1, Convention européenne du paysage de Florence, 2000). En résumé, le paysage dont on a hérité sur le plan culturel est aujourd'hui interprété selon un paradigme assez différent de ceux qui ont préexisté et que je vais présenter. Le paysage apparaît aujourd'hui comme le milieu de la vie, matérielle et immatérielle, humaine et non-humaine. C'est une définition à la fois juridique et géographique et qui renvoie à la notion de milieu dont la pertinence est encore discutée par certains collègues. Je pense à Augustin Berque qui a redéfini la notion de mésologie, comme science du milieu (Berque, 2000).

Le paysage comme art

Je vous renvoie d'emblée à des images que vous avez tous en tête. À l'origine, le paysage est une représentation picturale d'un monde idéalisé, souvent utopique, tel qu'il est souhaité par les commanditaires des peintures. Ce paysage concerne le monde urbain, comme ici avec la représentation de Delft par Vermeer. Il représente aussi le monde rural, selon l'idéal de la pastorale. Cette définition picturale a été le fonds de commerce des paysagistes au cours de l'Histoire.

Néanmoins, le terme paysage s'avère aujourd'hui plus complexe qu'il n'y paraît. Le paysage comme représentation se mêle au paysage comme milieu mais aussi comme territoire. La notion de territoire est ici envisagée comme le paysage tel qu'il s'offre aux habitants et en tant qu'il réunit les formes d'un pays commun. Ce sens de paysage s'est traduit, plus précisément, dans les langues nord-européennes comme l'allemand par le terme *Landschaft*.

Vermeer, Vue de Delft, 1661

Huile sur toile, 96,5 × 115,5 cm, Mauritshuis, La Haye



À partir de cet héritage, celui de l'art des jardins, le monde paysagiste s'est développé de manière variable selon les pays. Ainsi les paysagistes sont-ils plus présents au nord qu'au sud de l'Europe. Aujourd'hui, sur 180 pays, 60 seulement considèrent la compétence « paysagiste » comme spécifique. L'art des paysagistes concepteurs a ainsi glissé de l'art des jardins à la fabrique du territoire, en commençant par le territoire urbain et son identité. Ainsi est né l'urbanisme paysager (ou paysagiste) en Europe et aux Etats-Unis. Les deux notions, celle d'urbanisme et celle de paysagisme, ont conflué vers une reconnaissance mutuelle de leurs compétences. Le projet de la place des Gloires catalanes à Barcelone réalisé par l'agence TER en est un exemple. Il a d'ailleurs participé à l'obtention par l'agence TER du Grand prix national de l'urbanisme en 2018. On pourrait terminer ce premier chapitre par cette question : est-ce que le Grand Paris sera beau ? Ces beautés seront-elles naturelles ou artistiques, ou même les deux à la fois ? Quelles images seront choisies ? Le débat est en cours.

Le paysage comme science

Le paysage est également le produit de connaissances. Cette définition s'est imposée à partir de la notion de "services écosystémiques" à la région urbaine. Il s'agit de ressources, utilisables au bénéfice de ses habitants. Pour rappel, la notion de service écosystémique vient d'une consultation scientifique de l'ONU en 2005, le *Millennium Ecosystem Assessment*. Elle appuie la viabilité des écosystèmes urbains sur trois fonctions essentielles : l'approvisionnement – en aliments, en eau, en énergie, etc. ; la régulation environnementale (liée aux problèmes de pollution par exemple) ; les services sociaux et culturels – les services de nature en contexte urbain (parcs, jardins et agriculture urbaine).

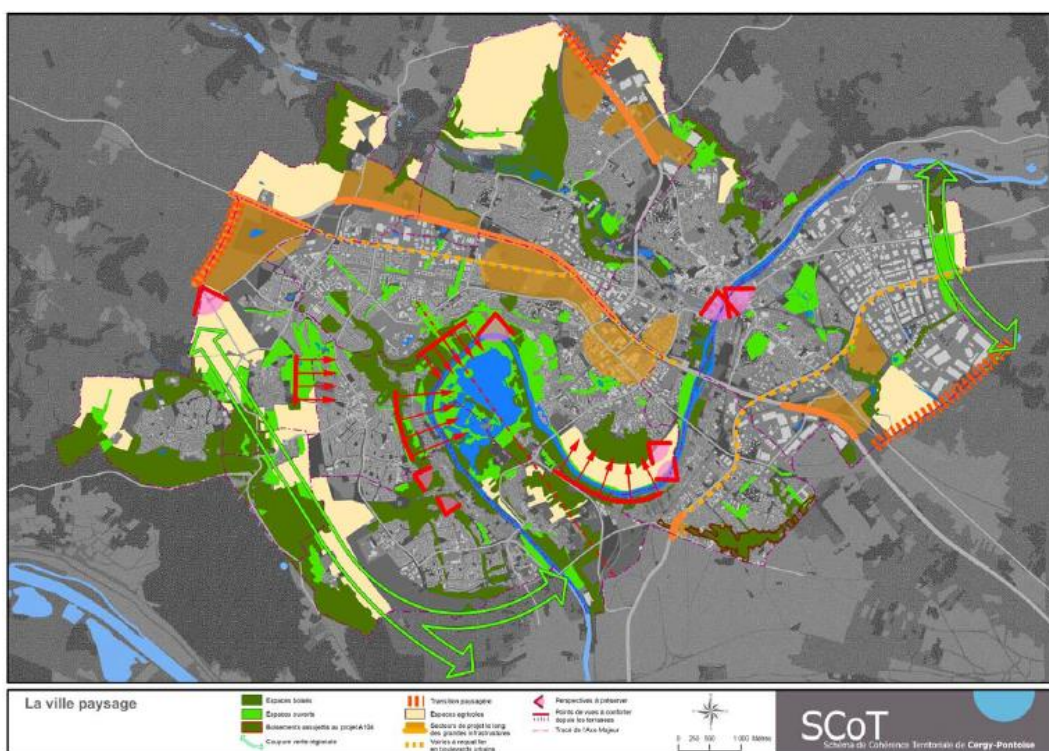
S'ajoute à cette définition le paysage entendu par les sciences de la vie et de la nature. Cette définition est quelque peu différente de la définition du paysage portée par Convention européenne de Florence. Il s'agit du paysage des écologues, plus matériel et tangible. Elle exprime une échelle géographique d'analyse des écosystèmes, aussi bien naturels qu'artificialisés. Cette notion est reprise par les lois Grenelle de 2008 et 2010 à travers la politique de la Trame verte et bleue, dont il sera question assez largement dans le Grand Paris.

Le paysage comme politique publique et outil de la démocratie locale

Alors quelles identités paysagères promouvoir ? Et par quels moyens ? Il s'agit là du point le plus délicat dans la mesure où il fait appel aux deux grands paradigmes que j'ai évoqués. Il s'agit de savoir quels sont les caractères distinctifs d'un territoire. L'identité naît de la reconnaissance des spécificités d'un territoire. Cette reconnaissance passe autant par la compétence des paysagistes que par celle des urbanistes. Leur tâche est de savoir comment une collectivité peut se distinguer, dans l'apparence de son territoire, par rapport à une autre.

Pour cela, à l'appui des politiques menées par le ministère de l'environnement, une boîte à outils a été mise en œuvre au cours des trente dernières années, Le « projet de paysage » en est l'outil majeur: il a vocation à matérialiser les caractères qui font l'identité d'un territoire. Le projet de paysage se traduit ensuite dans les documents d'urbanisme par le plan de paysage, aujourd'hui fréquent dans les SCOT.

« La ville paysage : Conforter la qualité de l'agglomération en tant que vecteur d'identité et d'attractivité du territoire »



Source : Extrait du SCOT de Cergy-Pontoise (page 18)

À cela s'ajoutent les « chartes de paysage » qui sont un engagement des élus pour leur territoire. Elles concernent les 53 parcs naturels régionaux (PNR) qui sont ainsi des territoires d'expérimentation depuis quarante ans. Les PNR sont devenus exemplaires de la manière dont l'identité d'un territoire s'est affirmée à travers son histoire, sa géographie et son écologie.

On peut aussi citer les « atlas de paysage » mis en place, depuis 1996 à l'échelle départementale. Les atlas décrivent et qualifient les paysages sous plusieurs formes : cartographie, blocs-diagrammes, scénarios, etc. Ils ont permis aux paysagistes de disposer de connaissances sur le territoire, actualisées périodiquement.

Enfin, on trouve les « observatoires photographiques du paysage », élaborés depuis les années 1990. Ils permettent de suivre l'évolution du paysage selon des protocoles précis, mais aussi et surtout de débattre avec la population des caractères singuliers à maintenir.

Dans quelles directions doit s'infléchir la construction des identités du Grand Paris ? Nos territoires et nos sociétés sont fondamentalement pluralistes et c'est à ce titre que plusieurs directions sont possibles et compatibles. La tâche des gouvernances est de les faire coexister au-delà de la simple juxtaposition:

- Valoriser les lieux patrimoniaux en premier lieu. Ils sont nombreux et font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière. Le château de Montecristo en est un exemple ;
- L'autonomie alimentaire participe aussi de l'identité d'un paysage et d'un territoire. Rennes Métropole a, à cet égard, défini un objectif de cohabitation de l'urbain avec le monde agricole ;
- La réduction des inégalités sociales apparaît comme un autre levier pour construire une identité commune. Entre paupérisation et gentrification, il y a des lignes politiques à discuter et à débattre dans chaque territoire et au-delà, notamment sur la question des logements sociaux.

Pour cela, la gouvernance territoriale des paysages est une méthode qu'élus et techniciens pourraient utiliser beaucoup plus qu'aujourd'hui. Elle associe habitants, associations et élus des communes et des intercommunalités. Dans le cadre d'une charte de paysage initiée à l'École du paysage de Versailles, l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets œuvre, depuis 2003, au vivre ensemble dans la plaine de Versailles. Cette plaine est devenue un élément structurant de l'identité du territoire grâce à l'agriculture de proximité, l'investissement des habitants mais aussi des élus.

Cet exemple montre que le paysage du Grand Paris peut coïncider avec les paysages des Grands-Parisiens. L'enjeu est de permettre la participation et même la délibération des habitants avec leurs élus par le biais du paysage, entendu comme bien commun à construire. Que transmettre aux générations futures ? Il s'agit, en somme, de prendre soin en s'appuyant sur la perception qu'ont les habitants et leurs élus de leur territoire. « *We are the landscape* », c'est ainsi que s'est diffusée la Convention de Florence et c'est peut-être ce vers quoi il faut tendre.

LA FABRIQUE DES PAYSAGES DU GRAND PARIS

Pierre-Marie TRICAUD

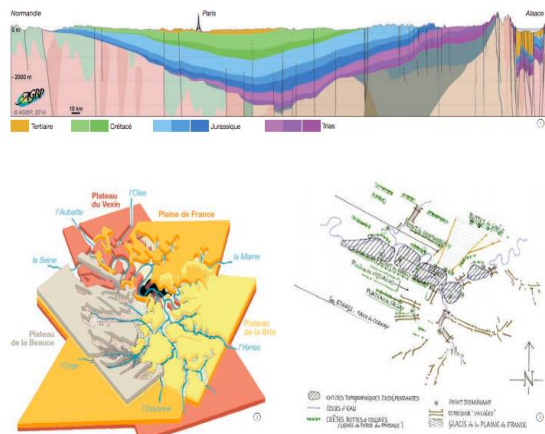
Paysagiste urbaniste à l'Institut Paris Region

Je vais m'appuyer sur les définitions du paysage données par Pierre Donadieu pour parler du paysage du Grand Paris, si tant est qu'on puisse en définir les limites. Je dirai ce qu'on y voit et ce qui va être perçu de manière différente par les différents types d'acteurs. Je vais d'abord parler du socle sur lequel s'est bâti le Grand Paris et montrer que cela correspond à une entité géographique. Je vais ensuite évoquer la manière dont on s'est appuyé (ou non) sur le paysage pour aménager le territoire du Grand Paris.

Le socle géographique

À l'échelle du bassin parisien, on se trouve au centre d'un ensemble d'anneaux concentriques constitué par les affleurements géologiques et d'un système quant à lui plutôt radial, celui du réseau hydrographique. On a donc un système radioconcentrique qui préexiste très largement à la centralisation royale et jacobine.

Structure et principes d'organisation du paysage



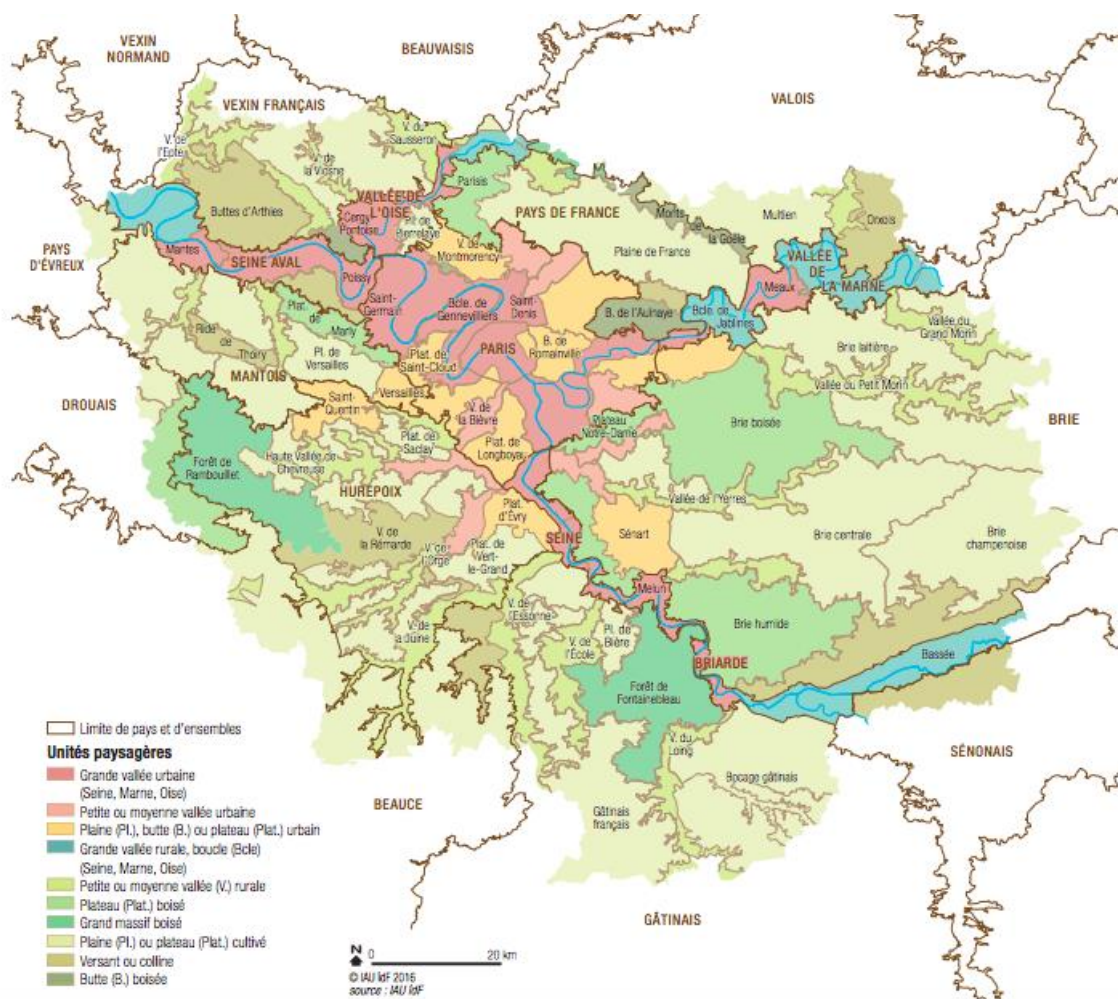
Source : Tricaud, 2017a

Si on regarde de plus près, à l'échelle du territoire urbanisé, on a une sorte de cuvette à la confluence de ces fleuves, qui se trouve entre des plateaux constituant les avancées ultimes de la Brie et de la Beauce, et un élargissement de la vallée de la Seine, relativement étroite en amont et en aval. Au niveau où s'est établi Paris, la vallée est plus large et ouverte vers une plaine au Nord-Est, la plaine de France, et non pas un plateau.

Aujourd'hui encore, il y a une assez bonne correspondance entre relief et occupation du sol. L'agglomération parisienne occupe le fond de la cuvette. Les extensions du XX^e siècle se sont installées sur les plateaux. La partie centrale de l'agglomération, la plus densément occupée, correspond plus ou moins aux limites actuelles de la Métropole du Grand Paris, c'est-à-dire Paris et les trois départements de petite couronne. Même si la métropole au sens fonctionnel va plus loin, au-delà même des limites de l'Île-de-France, et si l'agglomération, au sens de continuum bâti, dépasse cet espace central, on a encore un espace identifiable par sa densité, son occupation du sol et sa géographie. Sa position en cuvette lui permet d'être visible d'un certain nombre d'endroits. Le projet de ceinture verte, initié dans les années 1970 et repris dans le dernier SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France), s'est aussi appuyé sur les limites de cet espace.

Cette forme relativement concave du substrat fait que l'on a un certain nombre de points de vue vers l'intérieur de l'agglomération, par exemple au niveau de la boucle de Champigny, de la butte d'Orgemont ou du parc de Saint-Cloud, qui permettent d'en embrasser du regard une grande partie.

Les unités paysagères de l'Île-de-France et les limites des pays



Source : Tricaud, 2017a

La mise en valeur de ce socle

Ce qui caractérise l'agglomération parisienne, c'est qu'il y a toujours eu une autorité forte sur le territoire. Cela a permis de réaliser les compositions royales (les Tuileries, l'axe de Le Nôtre) et ensuite, notamment au XIX^e siècle avec Haussmann et Alphand, un projet urbain, architectural et paysager à l'échelle de l'ensemble de la ville. Cela donne dans Paris tout ce maillage des voies et des perspectives, des compositions transversales par rapport au fleuve, des compositions longitudinales également, ainsi que les aménagements le long des quais : il y a une mise en scène de la ville à partir de son fleuve, qui a d'ailleurs été reconnue internationalement. Ce sont en effet les berges de la Seine qui sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et non l'ensemble des monuments de Paris. D'autres opportunités ont été constituées par les enceintes successives: l'enceinte de Louis XIII a donné les grands boulevards, celle des Fermiers généraux les boulevards extérieurs, l'enceinte de Thiers les boulevards des Maréchaux et la ceinture des immeubles de brique. À Paris intra-muros, on a donc une composition à l'échelle de la ville.

Extra-muros, dans ce qu'on appelle encore la banlieue, il n'y a pas eu d'équivalent mais des entités institutionnelles moins fortes que l'État ou la municipalité de Paris. Le département de la Seine par exemple, n'a jamais eu les prérogatives de la Ville de Paris. Quand il a été divisé dans les années 1960 en trois départements, il était encore moins facile de réaliser une composition à l'échelle de ce territoire. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XX^e siècle que le District, puis la Région, sont apparus, avec une vision à l'échelle régionale.

Ce qui structure encore aujourd'hui la banlieue, ce sont des voies assez anciennes, datant du XVII^e et du XVIII^e. La structure en est radiale, à part pour la Nationale 186. Quelques allées et perspectives de châteaux subsistent. Les deux SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de 1965 et 1976 ont essayé de rétablir une vision d'ensemble. Celui de 1965 a structuré le développement urbain à « l'extérieur » de l'agglomération existante, avec notamment les villes nouvelles, et s'est peu préoccupé de restructuration du tissu existant. En 1976, un plan de composition urbaine a été réalisé à l'échelle de l'agglomération, et même plus largement sur presque toute la région. Malheureusement, ce plan n'avait aucune valeur légale et n'a pas eu des effets aussi prononcés que, par exemple, les plans de l'époque d'Haussmann.

Avec le SDRIF de 2013, la planification revient sur le tissu constitué : il y a une volonté de restructurer ce tissu, de lui redonner une identité. Un travail a par exemple été fait sur les avenues et boulevards urbains : l'idée était de leur redonner le rôle de voies structurantes de l'urbanisation. Axes monumentaux au départ, ces grandes voies n'ont pas été des supports de densification et de centralité. Elles se sont plutôt paupérisées en termes d'habitation et sont devenues des axes commerciaux, ce qu'on appelle des « entrées de ville ». Des réflexions sont également en cours sur la ville après l'autoroute. Dans les années 1960-1970, la structuration de la banlieue s'est faite essentiellement de manière technique, avec des autoroutes et des aéroports, ainsi qu'avec le MIN (Marché d'intérêt national) de Rungis. Ces grandes emprises, construites sans réflexion en termes de composition urbaine, peuvent peut-être devenir des supports de composition.

Aujourd'hui des opportunités existent : mise en valeur des grandes voies, des belvédères afin de faciliter l'appropriation des paysages par les habitants. Il y a aussi des projets à l'échelle d'une grande partie de la métropole : dans la mesure où le relief de plateaux permet l'existence de belvédères le long de crêtes, des projets de liaison entre ces belvédères peuvent être imaginés, tels que le Parc des Hauteurs à Romainville. D'autres projets de parcs des hauteurs, aujourd'hui en sommeil, ont émergé, par exemple en aval de Paris, dans la boucle de Seine depuis Issy-les-Moulineaux jusqu'à Suresnes. Des projets de remise à l'air libre de rivières sont aussi en cours : la Bièvre revient au jour en banlieue Sud, tandis que des réflexions ont été menées à propos de la Vieille Mer à Saint-Denis. N'oublions pas la ceinture verte : sa partie la plus intérieure est constituée par des coteaux boisés situés à l'intérieur de la cuvette (forêts de Saint Germain, de Marly, de Meudon, etc.), qui peuvent être mis en continuité.

« INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » : UN PROJET PAYSAGER ?

Abd-El-Rahim CHEKROUN, Guillaume FRECAUT, Hélène MILET

Elèves du département de Géographie de l'ENS

Nous proposons de questionner la place et les sens du paysage dans le projet Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP). Pour rappel, IMGP est cette grande consultation en aménagement, urbanisme et architecture, lancée en 2017 par la Métropole du Grand Paris (MGP), dans le but, entre autres, « d'incarner la vision et l'identité partagée de la (jeune) Métropole du Grand Paris et de participer à sa construction » (site internet de la seconde édition d'IMGP). L'accent est mis sur la création d'emplois, de services, de logements, la desserte et les performances environnementales, avec une préférence marquée pour l'innovation, dans la démarche partenariale et dans les réponses apportées aux enjeux climatiques. Le projet consacre en outre le rôle moteur de la promotion immobilière, à travers une configuration originale, l'Appel à projets innovants (API).

De façon remarquable, alors même que le projet parle d'identité et de vision, le terme de « paysage » n'apparaît nulle part dans le règlement de l'appel à projets (à part pour décrire les formats d'impression). Le projet, axé sur la promotion immobilière, manque pour ses détracteurs d'une vision d'ensemble, structurante et volontariste concernant le paysage du Grand Paris, et laisse la part trop belle aux imaginaires des grands architectes et promoteurs. Malgré ça, c'est bien de paysage dont il est question dans tous les projets : les images de promotion font usage de perspectives, de monuments, de symbolique et d'imaginaires qui renvoient directement à des conceptions du paysage. De plus, la MGP, via son Président Patrick Ollier, reconnaît au moins a posteriori l'impact paysager de l'appel à projets.

« Le succès de cette démarche, [...] démontre que la Métropole du Grand Paris produit, après seulement deux années d'existence, **des signaux concrets et lisibles de son action** et devient un pilier central du rayonnement et de l'attractivité du pays »

(Patrick Ollier, site internet de la seconde édition d'IMGP1).

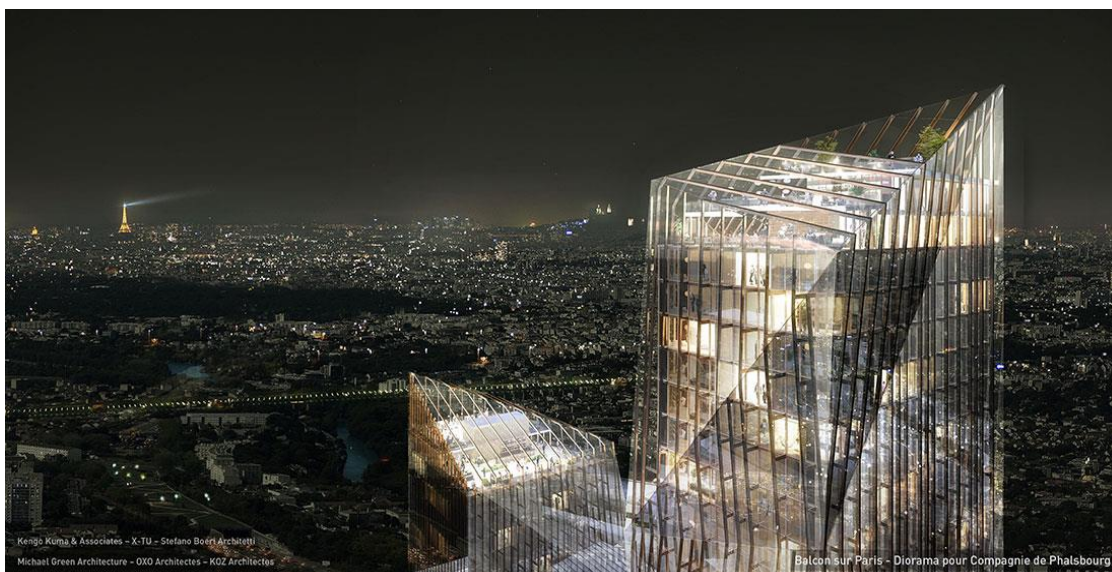
Le projet constitue ainsi un outil politique de la MGP pour « rendre lisible son action » et « envoyer des signaux concrets » sur son projet et sur les imaginaires politiques concernant le paysage du Grand Paris. Il faut néanmoins rester prudents dans les analyses car les projets ne sont pas encore réalisés et restent à l'état d'intentions et de discours, à la fois commerciaux, artistiques et politiques.

Les belvédères : valoriser des perspectives

Parmi les plus emblématiques et les plus médiatisés des 51 projets lauréats, on remarque des belvédères tels que « Balcons sur Paris » à Villiers sur Marne, projet porté par la Compagnie de Phalsbourg dans une équipe comprenant les paysagistes James Corner Field Operations et Paul Arènes et les agences d'architecture Kengo Kuma & Associates, Stefano Boeri Architetti, Xtu, Michael Green Architecture, ou le « Belvédère Métropolitain » à Clichy-sous-Bois, porté par Nexity Fereal et conçu par l'agence TVK.

¹ <https://www.inventonslametropolegrandparis.fr/>

Un Balcon sur Paris, Villiers sur Marne, Compagnie de Phalsbourg



(http://www.compagniedephalsbourg.com/portfolio_page/balcon-sur-paris/)

La volonté de valoriser les perspectives sur le Grand Paris est clairement exprimée par ces acteurs. On lit notamment sur le site internet de la Compagnie de Phalsbourg :

« En belvédère sur le territoire du Grand Paris, « Balcon sur Paris » contemple toute la vallée de la Marne et offre une véritable interaction entre bâti, bois et végétation. Le jardin métropolitain qui se déploie entre la gare et le belvédère s'échelonne suivant un jeu de terrasses, d'escaliers, de placettes qui rythment le parcours du piéton [...] Dans les hauteurs des immeubles en bois, des terrasses plantées offrent des lieux uniques et des vues exceptionnelles sur le grand paysage »

Façonner des paysages à grande échelle : IGH et starchitectes

Les projets lauréats comptent par ailleurs un nombre non négligeable d'immeubles de grande hauteur (IGH) : la Tour H à Courcouronnes, ainsi que les sites de Saint Denis Secteur Pleyel, Kremlin Bicêtre Secteur gare, ou encore Clichy la Garenne Maison du Peuple. Au-delà de leur intérêt économique, on peut supposer une volonté des pouvoirs publics et des équipes lauréates de créer de nouveaux repères dans le paysage Grand Parisien. Si les projets lauréats font la part belle aux architectes français, la présence d'un nombre important d'architectes de renommée mondiale mérite d'être notée : Snohetta, Kengo Kuma, Wilmotte, Rudy Ricciotti, agence TVK, etc. Le paysage créé semble ainsi destiné aux Grand-Parisiens, mais également peut-être au monde entier, via ces architectes dont les réalisations ont une résonance mondiale ?

Façonner des paysages à l'échelle locale : la nature comme vecteur d'innovation paysagère

L'implication des concepteurs dans les paysages se retrouve aussi à l'échelle locale. Que disent les projets sur la place de la nature dans le paysage urbain ? Certains projets choisissent une conception productive de la nature, ce qui renouvelle la conception paysagère classique. C'est notamment le cas du projet Terrains Yves du Manoir à Vaucluse, porté par l'ADIM Paris Ile-de-France et basé sur l'agroforesterie, ou du projet Ecotone à Arcueil, porté par la Compagnie de Phalsbourg. Les Vergers Fénelon à Vaujours, portés par OGIC, explorent une notion de permaculture, celle de paysage comestible :

« Par paysage comestible, on entend des forêts jardins, c'est-à-dire des systèmes de production qui imitent les écosystèmes forestiers, avec une grande diversité de plantes vivaces et nourricières. Ce type de paysages existait il y a cinquante ans en France, avec les haies bocagères par exemple »

(Lavocat, 2016).

Qu'est-ce que l'émergence de ce concept dans le projet immobilier nous dit ? Du côté de l'habitant, il s'agit d'une réinvention du paysage et de son rapport à ce qui l'entoure : dans la mesure où manger est identitaire, en « mangeant son paysage » on construit une autre forme de lien, une autre attention aux cycles naturels. Du côté de la conception et de la gestion du territoire, une attention particulière est portée à la résilience des systèmes de production et des lieux de vie. On assiste du reste à une rupture dans la conception aménagée de la nature - le paysage n'est plus ce qui est vu, une nature maîtrisée et mise à distance, exogène, mais une nature qui entre en interaction avec les habitants.

Conclusion

« Lorsque j'ai eu l'idée de lancer cet appel à projets en février-mars 2016, mon objectif était de rendre lisible et crédible la métropole qui avait deux mois d'existence »

déclarait Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris en 2017 (Moutarde, 2017).

La lisibilité et la crédibilité des projets lauréats passent par la création de lieux symboliques et visibles dans le paysage (immeubles de grande hauteur, projets d'architectes de renommée mondiale) et impliquent également la valorisation de lieux d'où on peut embrasser du regard la nouvelle entité territoriale que constitue la Métropole du Grand Paris. Les 51 projets s'inscrivent ainsi dans une articulation d'échelles : du très local à une perspective métropolitaine, voire mondiale, grâce au nouveau paysage façonné par de grands projets emblématiques. Cependant, on peut s'interroger sur la cohérence de ce paysage, sur la fluidité de l'articulation des échelles, et sur la place des Grand-Parisiens dans ce paysage. Quel paysage d'ensemble dessineront ces 51 projets ? Une cohérence sera-t-elle perçue par les habitants de la Métropole ? Pour qui ce nouveau paysage a-t-il été pensé ? Les habitants et l'échelle locale ? Ou plutôt des échelles métropolitaines et mondiales pour donner un nouveau visage à l'agglomération parisienne dans le contexte de la compétition métropolitaine ? Autant de questions auxquelles il sera intéressant de répondre quand les projets seront sortis de terre.

TABLE RONDE : LA FABRIQUE DES PROJETS DE PAYSAGES DU GRAND PARIS : POINTS DE VUE D'ACTEURS

Avec Yann FRADIN, *directeur général d'Espaces, association d'insertion par l'écologie urbaine*, Gaëlle LAOUENAN, *directrice des espaces verts et du paysage, Conseil départemental du Val-de-Marne (94)*, Thierry LAVERNE, *architecte, paysagiste urbaniste, fondateur de l'Agence Laverne*.

Animée par Brigitte GUIGOU, *chargée de mission partenariat recherche à l'Institut*

LE VAL-DE-MARNE, PARTIE PRENANTE DU PAYSAGE FRANCILIEN DEPUIS 1976

Gaëlle LAOUENAN

Directrice des espaces verts et du paysage, Conseil départemental du Val-de-Marne (94)

En tant que directrice des espaces verts et du paysage du Département du Val-de-Marne, vous pilotez une direction de 200 personnes, avec une forte capacité d'investissement (6 à 7 millions d'euros annuel). Quelles ont été les politiques mises en œuvre dans le Val-de-Marne depuis la création du département en 1968 ?

D'une approche par objet à une approche globale et transversale

Le Val-de-Marne a pris en main très tôt, dès 1976, sa position de gestionnaire des espaces verts. Cela s'est traduit par une augmentation du patrimoine propre (de 37 ha en 1968 à 526 aujourd'hui) et par une politique de planification volontariste : dès 1976 les élus constituent un premier plan décennal qui vise à profiter d'opportunités foncières sur l'ensemble du territoire pour créer des parcs. En 1987, le plan décennal est renouvelé avec de nouveaux objectifs : passant d'une approche plutôt quantitative à une réflexion qualitative, les élus se donnent pour objectif de lutter contre la monotonie dans les espaces verts. C'est à ce moment-là qu'émergent des réflexions portant sur les enjeux de paysages et d'identité des sites. En 1994 s'opère un tournant dans l'appréciation des espaces verts : sortant d'une logique équipementier, les élus inscrivent les parcs dans l'aménagement global du

département, ce qui permet des réflexions sur le paysage, le cadre de vie et la préservation du cadre naturel. En 2002, le département lance la première étude sur les paysages départementaux, suivie en 2004 de la première charte des forêts et territoires. En 2006, est réalisé le premier "Plan Vert". Cette vision programmatique menée avec les acteurs régionaux et les départements voisins prévoit notamment : le renforcement de la présence de la nature en ville, des actions sur la préservation des berges, le développement des trames vertes et bleues dans le respect des cycles naturels, tout en insistant sur la préservation des paysages et des milieux agricoles comme forestiers.

Le Val-de-Marne est aussi remarquable par la gestion de son patrimoine arboré. Riche de 28 000 arbres, notamment le long des axes routiers, le département a formalisé dès 1994 son intérêt pour cette trame arborée à travers la rédaction d'une charte de l'Arbre, prévue pour dix ans. Prolongée systématiquement depuis cette date, cette charte court aujourd'hui jusqu'en 2028.

Aujourd'hui, une vision intégrée et programmatique de la gestion des espaces verts

Les évolutions récentes confirment cette attention du département pour les enjeux paysagers et propose une approche de plus en plus transversale. Dans le nouveau plan vert 2018/2028 le paysage est considéré comme un objet global : aux préoccupations anciennes déjà citées, le département adjoint un schéma des espaces naturels sensibles, sur lequel il organise une concertation avec les acteurs institutionnels, les associations, et le grand public. En parallèle, ce nouveau plan vert est conçu pour croiser et compléter le Plan Climat et la politique agricole, en particulier à travers la charte pour l'agriculture du Val-de-Marne et son plan d'actions.

CONTRE L'ESTHETISATION DU PAYSAGE, LE PROJET COLLECTIF

Thierry LAVERNE

Architecte, paysagiste urbaniste, fondateur de l'Agence Laverne.

Vous êtes architecte, paysagiste urbaniste, fondateur de l'Agence Laverne et avez été, durant trois mandats, maire de Marcoussis dans l'Essonne. Quels sont les principes qui vous ont guidé dans vos projets de paysage ?

Le paysage, comme projet collectif

Du fait de mon parcours, je propose d'approcher le paysage comme un « projet collectif » et non comme un "projet solitaire" : la question du paysage, de mon point de vue, est celle de l'appropriation et du sens commun. L'idée est de répondre à cette question : comment les acteurs se retrouvent-ils autour d'un paysage ? Comment construisent-ils un projet autour du paysage ? Ma volonté d'être élu est venue de là, je souhaitais être impliqué dans la définition des questions de paysage en lien avec un projet de société. Pour moi, en tout lieu et à tout échelle, avoir un bon projet de paysage, c'est avoir un bon projet de société, et vice versa : si le projet de société est bon, le paysage sera beau. Aussi, en tant que professionnels, le paysage nous échappe : de même que l'écologie n'appartient pas aux écologues, le paysage n'appartient pas aux paysagistes. Et c'est justement parce qu'il nous échappe qu'il faut que chacun y contribue. Pour résumer, on a le paysage qu'on mérite.

Je voudrais aussi souligner qu'il est difficile de retrouver le sens du paysage aujourd'hui, parce qu'il est mis à toutes les sauces et permet des projets insensés, considérant le paysage comme accessoire, un « truc en peluche » la cerise sur le gâteau, alors que le paysage est le cœur et le moteur même du projet. Je m'explique : que l'on construise une route, une maison, un quartier, on produit ou non du paysage... mais pour y parvenir tous les acteurs ont besoin de partager une vision commune, portée par les élus, par les pouvoirs publics. Sans vision, ni partage, pas de cohésion entre les projets au service de la cohérence des territoires et du bonheur de leurs habitants.

L'exemple de Marcoussis, une vision d'élu

J'ai choisi d'aller m'installer à Marcoussis, et donc d'y élire domicile. Élire domicile, c'est choisir d'être là, et même d'être *de là* et avec les autres : appartenir suppose de participer et de partager le projet. Cela a motivé mon adhésion pendant trois mandats à l'équipe municipale en qualité d'élu au projet de territoire. A Marcoussis la campagne est belle et fait partie du sens de la vallée habitée et du mode de vie de ses habitants. Mais comme ailleurs la campagne était menacée faute d'être énoncée et reconnue comme une condition indiscutable du projet de territoire. Reconnaître la campagne oblige la

ville à l'excellence. Tant que la campagne ne vaut rien, on peut y faire n'importe quoi au motif que c'est mieux que rien mais cela produit le pire de l'étalement urbain.

Comment cette question de l'identité s'est-elle traduite à Marcoussis ?

Dans notre commune, c'est la vallée cultivée et habitée qui fait unité. Unité de lieu unité de temps et unité d'action... Moteur ! La géographie de la vallée, des coteaux boisés « et au milieu coule une rivière » est un motif paysager et spatial fort, qui fonde le sentiment d'appartenance des habitants. En entrant dans la vallée on a le sentiment d'être arrivé et de partager cette appartenance et ce sentiment d'habiter. Ainsi l'ouverture de la vallée agricole est essentielle pour l'identité de ce territoire et sa promotion a fondé notre projet de territoire, parce que cette vocation culturelle est culturelle et historique et fonde la qualité et le mode de vie de ses habitants. Mais nous l'avons promue également parce qu'elle est un modèle d'avenir et un démonstrateur d'un nouveau mode de ville écosystémique, assumant aussi ses fonctions naturelles et sa responsabilité alimentaire. Ainsi en tant qu'habitant, élu ou acteurs de ce territoire, nous sommes tous à la fois responsables et acteurs de notre projet. C'est autour de cette vision partagée et de ces responsabilités, que nous avons inventé et choisi de développer avec quatre communes voisines, le projet agri-urbain du Triangle Vert.

On voit que le changement d'échelle est consubstantiel du projet de paysage. Le changement d'échelle permet de changer de nature de projet et de mettre au centre du territoire et du projet ce qui était considéré comme périphérique et consécutif des priorités urbaines habituelles. La réunion de nos cinq communes a permis de centrer le regard sur les espaces naturels et agricoles, et c'est ainsi qu'est né le Triangle Vert². Quand on est élu dans les territoires on est élu des villes et élu des champs et responsables de la cohérence et de la belle unité de l'ensemble.

Urbains et agriculteurs ensemble doivent être conscients de leurs responsabilités respectives, de leurs solidarités nécessaires et de leurs intérêts communs. L'idée était de créer une sorte de "triangle vertueux" qui remette en dialogue les habitants et les producteurs du territoire et du paysage, pour reconstruire la conscience partagée de ce projet commun. Ainsi le paysage et les enjeux agricoles ou naturels ne constituent plus les valeurs d'accompagnement ou les variables d'ajustement des projets, elles deviennent des conditions mêmes du projet.

Pour conclure, j'insisterai sur ce point : le paysage ne saurait être réduit à une seule vision esthétique au risque d'être considéré comme accessoire. Il doit être considéré à la fois comme la condition élémentaire et le témoignage concret du projet de société en œuvre. Faut de quoi le paysage ne consistera jamais en une conscience commune et une responsabilité collective. Investir le projet de paysage ne suppose pas d'investir plus mais d'investir mieux. Le paysage n'est pas là pour réparer, mais pour préparer le sens du projet collectif et définir les conditions pour y parvenir ensemble.

Au cœur du projet, le paysage trouve son sens et donne son sens au territoire. Utile et reconnu comme tel, le paysage est le gardien du territoire responsable et le garant de sa résistance et de sa résilience.

POLITIQUE DE L'INSERTION ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE, UN DUO GAGNANT

Yann FRADIN

Directeur général d'Espaces, association d'insertion par l'écologie urbaine

Espaces est une association née en 1994, membre du mouvement Emmaüs depuis cinq ans, qui compte 800 adhérents et emploie 200 salariés dans 16 chantiers d'insertion et 40 jardins partagés. C'est une entreprise d'insertion qui se caractérise par sa participation active au débat public. Comment intervenez-vous ? Pour faire quoi et avec quels objectifs ?

L'association Espaces est née de la fermeture des usines Renault à Billancourt, qui a constitué une perte d'emplois immense pour la collectivité qui s'est en quelque sorte effondrée sur elle-même. Derrière ces usines, la nature était très présente. Espaces est née ici : l'entreprise d'insertion des 30 Glorieuses qu'avait été Renault s'écroule, donc il faut inventer autre chose. La population s'est mobilisée autour de la question de la nature, que les fondatrices et fondateurs d'Espaces voulaient faire renaître, tout en (re)créant des emplois pour tous. L'idée était d'éviter l'éradication de la nature,

² « Né le 27 juin 2003, le Triangle Vert regroupe les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, ainsi que leurs agriculteurs, et les accompagne dans leurs projets portant sur l'agriculture périurbaine » extrait de la présentation sur le site de l'association Triangle Vert (<http://trianglevert.org/>) [NDLR]

comme ce qui avait pu se passer pour les usines Citroën à Levallois-Perret et le 15^e arrondissement de Paris, alors que le site de la boucle de Boulogne-Billancourt est riche de coteaux qui marquent le paysage (Parc de Saint-Cloud, coteaux de Seine, Parc des hauteurs...). Dans ce contexte, l'enjeu de l'association a d'abord été de créer de l'emploi qui avait du sens. Les fondateurs d'Espaces sont partis du constat que "insertion" et "écologie" sont deux mondes qui ne se parlent pas, en particulier dans les sphères publiques. Et pourtant, les deux ont intérêts communs.

Parallèlement, la fermeture des usines Renault concernait quatre communes, qui elles non plus ne se parlaient pas. Cette absence de dialogue entre communes voisines est fréquente en Île-de-France, quand les collectivités ne rencontrent pas de problématique de développement local conjoint. Espaces observe au quotidien une absence de politiques transversales entre des communes qui, souvent, gèrent des espaces proches. Généralement, les communes qui travaillent avec Espaces sont ravies : elles rencontrent, à travers l'association, leurs homologues de la commune d'à côté.

À partir de ce constat, Espaces se situe en interstice : il s'agit d'inventer, avec peu d'argent et sans enjeu politique immédiat, et de faire des territoires d'exception. Espaces a choisi de travailler sur « l'intensité » de l'emploi : c'est à dire de créer un maximum d'emploi avec le moins d'espaces, de matériel technique et de déplacements possibles. Espaces mets en œuvre des techniques de développement du végétal, par exemple sur le linéaire de la Seine à Issy-les-Moulineaux. A travers ces actions collectives, un paysage différent est créé mais aussi des habitudes de vies.

Espaces est considérée comme faisant partie des "pionniers de l'urbanisme tactique", l'association a été parmi les premiers à faire retirer les palissades de chantiers pour les remplacer par des barrières rustiques. Espaces organise aussi des randonnées urbaines qui ont un fort succès auprès de nos partenaires. Par exemple au moment du lancement du projet, la plupart des élus n'étaient jamais allés découvrir les bords de Seine, ils l'ont fait pour la première fois avec Espaces. Pour Espaces, ces actions participent de la reconquête des berges.

Espaces a aussi été pionnière dans l'utilisation des méthodes et des techniques plus douces et modestes. Aujourd'hui, cette approche s'est diffusée. Néanmoins, la force de l'association est dans notre longévité, notre inscription dans la durée : pour Espaces, un chantier d'insertion est là pour très longtemps, et surtout pour le plus longtemps possible.

Espaces propose une structure de gestion mixte, entre une régie d'intérêt public et une structure privée (à but non lucratif) participative : l'action associative adopte ainsi une position transversale. Par exemple, pour les étangs de la Ville-d'Avray (92), avant l'intervention d'Espaces, le site était géré par trois structures différentes et hétérogènes : toute la gestion a été regroupée au sein du chantier d'insertion animé par Espaces, qui centralise les financements et les actions. L'originalité reste là, dans la gestion commune, dans l'importance du collectif ; j'aime comparer le fonctionnement d'Espaces avec celui d'une troupe de théâtre. Une troupe crée un spectacle et le vend ; pour le vendre, elle s'adapte à son public. Espaces fait évoluer les paysages et les techniques en fonction des projets : aujourd'hui par exemple, Espaces teste l'éco-pâturage dans le Parc de Saint-Cloud. Pour résumer, je dirais qu'à Espaces, nous évoluons avec la nature et que la nature évolue avec nous.

Brigitte GUIGOU

Vous avez tous trois insisté sur l'importance d'impliquer les habitants, les usagers, les associations dans les projets de paysage. Pourquoi est-ce si important ? Et comment le faire ? Avez-vous, par ailleurs, des retours sur la perception de vos projets par les usagers et sur la façon dont ils se les approprient ?

Gaëlle LAOUENAN

Je tiens à mettre en lumière l'importance pour les techniciens comme pour leurs élus d'aller sur le terrain et de susciter l'échange de points de vue pour comprendre les attentes externes mais aussi pour ne pas perdre le contact avec leur propre sensibilité et leur propre ressenti. Toutes les démarches, les médiations et les méthodes de concertation servent l'action et l'accélèrent. Au sein du département, notre vice-président s'engage à faire des tournées régulières sur les sites avec ses équipes : ces visites constituent des temps d'échanges très riches. Je note aussi des relations naissantes entre nos services et les services d'urbanisme, les affaires sociales, notamment à travers la question de l'insertion sociale dans les marchés publics. Au Val-de-Marne, c'est d'ailleurs un sujet qui émane directement des élus, qui se montrent très volontaristes : ils ont voté l'introduction de clauses

d'insertion sociale dans tous les marchés publics là où ça avait du sens. Un parc, notamment, est géré par une entreprise d'insertion, au prix d'un lourd travail de conviction préalable. C'est un franc succès !

Thierry LAVERNE

Nos projets doivent de plus en plus souvent s'intéresser aux usagers : à quoi ça sert et pour qui ? Ils doivent avoir suffisamment de sens pour « résister » aux usages, c'est-à-dire qu'il faut concevoir les espaces les moins spécialisés et les plus ouverts possibles, des espaces capables d'accueillir les usages de demain. Dans Inventons la Métropole du Grand Paris, le projet consiste d'abord à « remplir des vides ». Il traduit une conception de l'espace ouvert comme un manque à urbaniser au lieu de penser le projet comme nécessaire à la vie urbaine. Je pense que c'est une erreur.

Yann FRADIN

Fondamentalement la question de la reconquête de l'espace public se pose à travers la question des usages et des usagers. Aujourd'hui il est assez courant d'aller visiter les espaces avant les projets, d'être dans l'ethnologie des lieux de départ. Pour moi, il faut sentir l'imaginaire des lieux et le faire monter, en créant des animations, des installations, des plantations. Il faut structurer collectivement cet imaginaire.

En fait, aujourd'hui, on est dans une forme d'"entre deux" : pendant 30 ans, l'espace public a été déserté par la population, il y avait une sorte de surinvestissement de la puissance publique sur l'espace public. Aujourd'hui, on donne des "permis de végétaliser", donc le contrôle demeure. Mais il faut le dire, l'espace public tend à se rouvrir : on discute aujourd'hui, dans certains lieux, de la place des feux rouges au profit des vélos. Les élus et les techniciens prennent l'habitude d'écouter les besoins et les usages. C'est notamment la stratégie adoptée par la ville de Lisbonne, qui a rendu 75 % des espaces verts aux habitants car la ville n'a plus les moyens de les entretenir : tout le monde peut cultiver les espaces verts, et subvenir à certains besoins alimentaires.

Thierry LAVERNE

Pour prendre l'exemple du projet du Triangle Vert, mes trois mandats ont constitué trois temps du projet et du travail avec les habitants et les usagers. Le premier a été celui de la reconnaissance pour que les habitants, ensemble, prennent conscience de leur appartenance au territoire grâce au paysage. Ils ont compris qu'ils n'arrivaient pas chez eux quand ils rentraient dans leur domicile, mais quand ils franchissaient la lisière boisée pour entrer dans la vallée. Le deuxième temps a mis en avant la nécessité du partage : comment faire pour que les habitants, les élus, les acteurs du territoire arrivent à partager un sentiment de responsabilité commune ? Le troisième a opéré un changement d'échelle de la responsabilité par rapport aux espaces : c'est le temps de la promotion et de la mise en valeur de l'espace pour en faire un espace cultivé, partagé, de balades mais aussi un espace social, revendiqué par les habitants.

Les acteurs privés sont aussi au cœur de ces dynamiques. Il est nécessaire de travailler, en tant qu'élus, avec les acteurs de l'aménagement privé et de souligner que les valeurs qu'on défend sont des enjeux d'intérêt public. Il faut insister sur cela : l'espace public n'est pas un espace servant l'espace privé. Aujourd'hui, disons-le, l'affaire est entre les mains du privé et c'est aux acteurs du privé de produire l'intérêt public de la ville. Mais justement, réinterroger les pratiques de l'aménagement au travers de la question de l'eau ou de la biodiversité permet de changer les conceptions des espaces urbains et des limites de la ville. A Boulogne, nous avons développé un projet conçu à partir du chemin de la goutte d'eau : le résultat est une ville perméable à l'eau, aux sens et aux usages.

Gaëlle LAOUENAN

Au sein du département, impliquer les habitants et les associations signifie d'abord former les techniciens : concerter, demander du travail et des techniques. Nous menons une campagne de formation au sein du département du Val-de-Marne, et nous avons fait adopter par les élus une charte de la participation qui donne des lignes directrices aux collectivités. Cette formation permet de déconstruire des représentations, de réfléchir différemment à ce qui est proposé en concertation (périmètres, utilisations et valorisations des réponses). Cette démarche a contribué à un changement de paradigme et à diffuser des approches beaucoup plus positives sur le terrain.

Nous avons aussi des habitants qui s'engagent pour défendre le patrimoine dans un département qui est sous pression en termes de densification et d'urbanisation : toute parcelle qui est vue comme un « vide » attire les convoitises immobilières. Ces habitants font ce que l'action publique ne peut pas ou plus faire : aujourd'hui, 19 % du patrimoine du département est géré par des acteurs habitants, associatifs ou chercheurs. Ils complètent nos actions et nous aident à innover.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Une première série d'échanges a porté sur les enjeux de mondialisation, de relations entre domaines publics et privés, et sur la place et les rôles des territoires dans un espace métropolisé. Un participant a pointé le risque d'uniformisation des paysages lorsqu'ils sont conçus « hors-sol » par la seule promotion immobilière : à titre d'exemple, la présentation des élèves de l'ENS critiquait justement une série d'images dans lesquelles disparaissaient le sens du paysage réel, celui dans lequel les projets s'inscrivaient. Thierry Laverne considère que la « métropolisation du paysage constitue une dérive grave », et que les images produites par la promotion immobilière, en particulier les images nocturnes, "abandonnent" en les effaçant les territoires dans lesquels les projets s'inscrivent.

Une seconde série d'échanges a porté sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets de paysage. Thierry Laverne assure que la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement est un « argument pour que les espaces qui sont mis en place soient des milieux équilibrés, des armatures vertes et bleues dans la ville » et qu'ils répondent à un besoin nécessaire des habitants et usagers. Gaëlle Laouenan revient sur cet argument et sur le fait que la biodiversité appelle une gouvernance forte pour garantir la cohérence des projets. Yann Fradin renforce cette idée en prenant l'exemple de la biodiversité dans les rivières : la protection de la biodiversité doit "être ancrée dans le réel, et le réel c'est la nature, de ce qu'elle est y compris de ses faiblesses." Il est surprenant que la question de l'eau soit si peu prise en compte par les pouvoirs publics dans le contexte de changement climatique. Yann Fradin conclut qu'en France, « sur la question de l'eau, tout est à inventer : on ne sait pas cultiver l'eau ».

BIBLIOGRAPIE

- Augustin Berque, *Écoumène: introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2016.
- Augustin Berque, *La mésologie, pourquoi et pour quoi faire ?*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014.
- Augustin Berque, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000.
- Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage*, Marseille, Parenthèses, 2018.
- Pierre Donadiou, *Sciences du paysage, entre théories et pratiques*, Paris, Lavoisier, 2012.
- Pierre Donadiou, *Paysages en commun: pour une éthique des mondes vécus*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2014.
- Agence TER paysagistes (dir.), *Nouveaux paysages construits du Grand Paris*, Paris, Archibooks, 2014.
- Cergy-Pontoise, *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*, disponible en ligne : <https://www.cergypontoise.fr/le-scot-et-son-contenu>
- Conseil de l'Europe, *Convention européenne des paysages*, 2000, disponible en ligne : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Gérald Hanning, Philippe Montillet, Hervé Blumenfeld, *La composition urbaine trois textes de Gérald Hanning*, Paris, IAU Île-de-France, 2013.
- IAU-îdF, *Le paysage, du projet à la réalité*, les Cahiers n°159, septembre 2011.
- IAURIF, *Les paysages d'Ile-de-France. Comprendre, agir et composer*, les Cahiers n°117/118, 1997.
- Lorraine Lavocat, "Les paysages comestibles sont la clé de voûte de la production alimentaire de demain. Entretien avec Hugo Carton", Reporterre, 19/04/2016, disponible en ligne : <https://reporterre.net/Les-paysages-comestibles-sont-la-clef-de-voute-de-la-production-alimentaire-de>
- Claudie Voisenat (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, éditions de la MSH, 1995.
- Ariella Masbounji (dir.), *L'urbanisme des milieux vivants: Agence TER (Henri Bava, Michel Hössler, Olivier Philippe)*, Marseille, Parenthèses, 2018.
- Perrine Michon (dir.), *Les biens communs: un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXIe siècle*, 2019.
- Nathalie Moutarde, "Les 51 Lauréats d'Inventons la Métropole du Grand Paris dévoilés", *Le Monde*, 18/10/2017, disponible en ligne : <https://www.lemoniteur.fr/article/les-51-laureats-d-inventons-la-metropole-du-grand-paris-devoiles.1497654>
- Pierre-Marie Tricaud, "L'identité de l'Ile-de-France, façonnée par ses paysages", *Note Rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France*, n°738, janvier 2017, 2017a.
- Pierre-Marie Tricaud, "Le paysage d'Ile-de-France révélé par ses belvédères", *Note Rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France*, n°744, mars 2017, 2017b.

SITOGRAFIE

Agence Laverne - Paysagisme : <http://agencelavernepaysagistes.fr/>

Association Espaces : <https://www.association-espaces.org/>

Association Triangle Vert : <http://www.trianglevert.org/>

Compagnie de Phalsbourg : <http://www.compagniedephalsbourg.com/>

Département du Val-de-Marne : <https://www.valdemarne.fr/>

Institut Paris Region : <https://www.iau-idf.fr/societe-et-habitat/les-seminaires-ens-iau-sur-les-questions-urbaines.html>

Inventons la Métropole du Grand Paris : <https://www.inventonslametropoledugrandparis.fr/>



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49